



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

COMPTE-RENDU de la Commission administrative paritaire des officiers de port adjoints du 5 juin 2018

Étaient présents :

Membres représentant l'administration :

- Marie-Christine Perrais Présidente : Adjointe à la Sous directrice de MGS
- Audrey Lemesle : Cheffe du bureau MGS3, Christophe Gielen son adjoint
- Hélène Rubietto et Florence Vix de MGS3
- Matilde Lherminiaux Adjointe au chef du bureau des ports DGITM /DST/PTF1
- M. Charlet RRH du GPM de Dunkerque .

Pour le SNOP FO:

- Alain Brisson et François Cantin du GPM de Marseille.
- Didier Adam du GPM de Nantes St Nazaire.
- Thierry Vernon du GPM de Bordeaux.
- Xavier Vasse de la DDTM50 – Port de Cherbourg
- Pierre-Yves Ollivier de la DDTM2B- Port de Bastia
- Jean-Emmanuel Onorato de la DDTM85- Port des Sables d'Olonne

Ouverture de la séance par la présidente à 09h30

En préambule, et en réponse à sa demande il a été porté à la connaissance de l'administration que **Tony Guinot**, Lieutenant de port de 2^{ème} Classe en poste à la Capitainerie de Dieppe DDTM76, a été désigné comme membre suppléant de Xavier Vasse, lui-même devenu membre titulaire en remplacement de Christian Clerc démissionnaire.

Les mutations prononcées sont les suivantes :

- Jonathan Gerecht de Rouen vers Marseille sur le poste 219645
- Laurent Robert de Calais vers Marseille sur le poste 219759
- Hugues Castéra de Port la Nouvelle vers Nantes sur le poste 220713
- Olivier Vincent de Mayotte vers Boulogne/mer sur le poste 218806
- Guillaume Lépine de Boulogne vers Calais sur le poste 219649
- Eric Auffret de Calais vers Bayonne sur le poste 219163
- Christophe Le Ponner réintègre le corps à Toulon sur le poste 220537
- François Lebetre de la Guyane vers La Réunion sur le poste 220708



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

- Serge Bonneval en interne sur l'emploi de responsable de Capitainerie de Port la nouvelle
- Marc Prigent du Havre vers Saint Malo sur le poste 220568
- Eric Orvoen d'Ajaccio vers Lorient sur le poste 220575
- La mutation d'Oriane Jacquel du Tréport sur le poste 220684 à Port la Nouvelle est soumise à des vérifications complémentaires des différentes pièces versées au dossier.

Sur ce dernier cas, la difficulté du fonctionnement du service de Port la Nouvelle induite par les départs confirmés de 2 agents et leur probable non remplacement a été soulevée avec insistance par le SNOP FO. On peut toutefois rappeler ici l'aspect prépondérant des avis des services d'accueils tout autant que celui des services d'origines quand ces derniers acceptent de s'exposer aux conséquences des avis favorables qu'ils formulent.

Sorties de concours, recrutements et titularisations :

Les titularisations de Julien Vallarino et Hervé Lebreton recrutés par voie des emplois réservés ont été prononcées. MGS nous confirme que leurs arrêtés sont « en cours de constitution ».

L'élaboration des postes proposés aux sorties de concours OP et OP adjoints est en cours et ils seront très probablement communiqués aux différents lauréats dans le courant de la semaine 24. S'en suivront les 3 Capitaineries où le recrutement par le biais des emplois réservés pourra être réalisé.

Le SNOP Fo rappelle le constat criant de la faiblesse des recrutements d'officiers de port adjoints au regard des départs en retraites annoncés et du danger que représente cette dangereuse perspective à la baisse sur le régime de travail et le niveau de service de la plupart des Capitaineries. Pas moins de 13 postes sont identifiés comme déficitaires à ce jour (hors GPM)

Le SNOP Fo prend acte de la proposition de la DST/PTF à l'organisation prochaine d'un groupe de travail sur : « la mise en œuvre des recommandations du rapport de mission du CGEDD sur l'organisation du travail dans les Capitaineries »

Le SNOP Fo rappelle les règles en matière d'incompatibilité d'une primo affectation comme stagiaire de la fonction publique dans un emploi en « détachement » au sein d'un établissement fut il public.

Aspects administratifs, indemnitaires et indiciaires :

Toujours concernant les GPM, et profitant de la présence de leur représentant, le SNOP Fo souligne le traitement accordé par l'ensemble des GPM aux collègues ayant fait l'objet d'une reconstruction de carrière pour toutes les années effectuées au sein de leurs établissements respectifs sans limitation d'ancienneté.

Sur ce même dossier des reconstructions de carrières, le SNOP Fo déplore le mutisme de l'administration quant aux différentes demandes de levées de prescriptions formulées par les agents



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

concernés ayant été ou étant affectés dans des ports autres que les GPM . L'administration nous informe avoir pris acte des procédures contentieuses en cours et suivre les instructions reçues de la DAJ du MTES.

Concernant la mise en œuvre du RIFSEEP, l'administration nous informe que la note de gestion OP et Opa est au visa du contrôleur budgétaire, étape préliminaire à sa signature définitive. Date d'effet au 1 er janvier 2017.

Le SNOP Fo réitère sa demande à voir prises en compte son argumentaire présenté le 15 mars 2018.

Le SNOP Fo rappelle à l'administration la nécessité de faire évoluer la note de gestion 2018 des ISH au profit des Opa et plus particulièrement dans sa clé de répartition qui doit maintenant être amenée à 100 % de la part numéraire pour l'ensembles des agents concernés (H24 et non H24)

Au sujet du PPCR et de sa toute récente mise en œuvre, il semblerait que bon nombres d'incohérences, d'erreurs, voire d'oublis aient été constatés depuis peu lors de la diffusion des arrêtés nominatifs. Nous avons convenu de l'établissement d'un recensement nominatif global sur l'ensemble des capitaineries en vue d'une saisine directe des services de GAP (gestion administrative de la paye)

A l'épuisement des sujets et points divers, la séance a été levée à 11h55.

ERRATUM :

Nous venons d'être informés qu'après étude de son dossier, la demande de mutation d'Oriane Jacquel au motif d'un rapprochement de conjoint a été annulée.

Vos représentants du SNOP Force Ouvrière